

**Communiqué de la réunion du Groupe de contact de l'OCI sur le Jammu-et-Cachemire tenue en marge de la 74<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York,**

*23 septembre 2019*

Les ministres des Affaires étrangères du Groupe de contact de l'OCI sur le Jammu-et-Cachemire se sont réunis en marge de la 74<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York le mercredi 25 septembre 2019. Le Secrétaire général de l'OCI a présidé la réunion.

Ayant entendu un exposé détaillé du ministre pakistanais des Affaires étrangères sur l'évolution récente de la situation au Jammu-et-Cachemire sous occupation indienne,

**La réunion ministérielle:**

A réaffirmé la position et les résolutions de l'OCI sur le différend du Jammu-et-Cachemire

A exprimé sa profonde préoccupation devant la détérioration de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire au Jammu-et-Cachemire sous occupation indienne à la suite des mesures prises par l'Inde le 5 août 2019.

A noté la déclaration du Pakistan en date du 5 août 2019 rejetant ces actions illégales et unilatérales.

S'est félicitée de la déclaration du Secrétaire général des Nations Unies en date du 8 août 2019 affirmant que la position des Nations Unies sur la question de la région du Jammu-et-Cachemire est régie par la Charte des Nations Unies, les résolutions applicables du Conseil de sécurité des Nations Unies et les accords bilatéraux.

S'est félicitée de la réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies tenue le 16 août à la demande du Pakistan pour examiner la situation résultant des actions de l'Inde.

A affirmé que les actions indiennes étaient incompatibles avec le droit international, les résolutions applicables du Conseil de sécurité des Nations Unies

et les engagements solennels pris par l'Inde pour mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité.

A exprimé sa vive préoccupation devant le fait que les actions de l'Inde avaient pour objectif de changer l'identité et la configuration démographique du Jammu-et-Cachemire occupé et de le transformer d'un État à majorité musulmane en un territoire à majorité hindoue.

S'est félicitée des deux rapports publiés par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en juin 2018 et juillet 2019 respectivement, qui documentaient de manière exhaustive les violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme perpétrées au Jammu-et-Cachemire sous occupation indienne.

Déplorent le confinement prolongé du peuple cachemiri pendant plusieurs mois, le couvre-feu permanent et l'interdiction totale des communications au Jammu-et-Cachemire occupé et la répression des manifestants du Cachemire qui revendiquent le droit d'être libérés de l'occupation indienne.

A exprimé sa grave préoccupation face à la détention arbitraire et à l'arrestation de milliers de personnes, parmi lesquelles figurent des dirigeants, des professionnels et des manifestants pacifiques du Cachemire, ainsi que leur transfert vers des prisons et des centres de détention situés à l'extérieur du Jammu-et-Cachemire.

Déplorent l'usage aveugle de la force, de balles réelles et de pistolets à plombs contre des manifestants non armés.

A noté avec une profonde inquiétude que les souffrances de la population du Cachemire ont été exacerbées par le manque d'accès aux hôpitaux, aux médicaments, y compris des médicaments permettant de sauver des vies et aux vivres.

A exprimé sa profonde préoccupation devant les informations faisant état d'enlèvements de jeunes garçons et de leur soumission à la torture et à des traitements inhumains et dégradants.

A Regretté que l'Inde n'ait pas permis à l'OCI, à la CPIDH et aux missions d'enquête des Nations Unies de se rendre au Jammu-et-Cachemire sous occupation indienne.

A dénoncé les tentatives d'assimiler au terrorisme, la lutte légitime du peuple du Cachemire en vue de se libérer de l'occupation étrangère et de faire valoir son droit à l'autodétermination.

*Ayant examiné les graves développements susmentionnés,*

### **La réunion ministérielle:**

A réaffirmé son soutien à la lutte légitime menée par le peuple cachemiri pour la réalisation de son droit inaliénable à l'autodétermination et à la protection contre l'occupation indienne.

A réaffirmé en outre que le problème du Jammu-et-Cachemire était un différend internationalement reconnu, comme le reconnaissent les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et le Secrétaire général des Nations Unies.

A appelé le Conseil des droits de l'homme à accepter et à mettre en œuvre les recommandations du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de créer une commission d'enquête chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme au Jammu-et-Cachemire sous occupation indienne.

A demandé à l'Inde d'autoriser l'accès libre et complet à l'OCI, à la CPIDH et au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au Jammu-et-Cachemire sous occupation indienne, afin de mener une enquête indépendante sur les informations faisant état de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme.

Elle a déclaré que le différend entre le Jammu-et-Cachemire et le Pakistan était une question centrale entre l'Inde et le Pakistan. Son règlement final, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et à un plébiscite supervisé par l'ONU, est indispensable à la paix et à la stabilité durables en Asie du Sud et au-delà.

A demandé à l'Inde:

- d'annuler ses actions illégales unilatérales et réitérer son engagement à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.
- de donner des assurances solennelles qu'elle ne changera pas la composition démographique du territoire occupé et ne permettra pas aux non-Cachemiris d'acquérir des biens ou de résider au Jammu-et-Cachemire

- de mettre fin à ses violations des droits humains au Jammu-et-Cachemire sous occupation indienne, notamment le recours à la force contre des manifestants pacifiques, en particulier par l'utilisation de fusils à plombs, de lever le couvre-feu, de permettre des rassemblements pacifiques et la liberté d'expression, de libérer tous les prisonniers politiques, militants et jeunes enlevés;
- d'abroger ses lois d'exception draconiennes et de retirer sa forte présence militaire des villes, villages et villes du Cachemire; et
- de fournir aux organisations de défense des droits de l'homme et aux médias internationaux un accès sans entrave au Jammu-et-Cachemire occupé pour s'informer et rendre compte de la situation dans le territoire occupé.

A demandé à leurs représentants permanents respectifs à New York et à Genève d'informer périodiquement le Secrétaire général des Nations Unies, les présidents de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité des Nations Unies, le président du Conseil des droits de l'homme et la Haut-commissaire aux droits de l'homme de l'évolution de la situation au Jammu-et-Cachemire sous occupation indienne.

A demandé au Secrétaire général de l'OCI d'envoyer une copie de ce communiqué au Secrétaire général de l'ONU et de soumettre un rapport sur la situation au Jammu-et-Cachemire sous occupation indienne à la réunion annuelle de coordination des ministres des Affaires étrangères de l'OCI prévue le 27 septembre 2019 à New York, en marge de la 74<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

\*\*\*\*\*